



## INSCRIPTION



Karaté  Karaté Défense Training

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code\_Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Comment avez vous eu connaissance de notre Association ? :

Amis  Journaux  Mailing  Autres (*précisez*) : \_\_\_\_\_

### Documents obligatoires à transmettre avec la fiche d'inscription :

- ☞ Un Certificat Médical d'Aptitude à la pratique du Karaté ou une attestation sur l'honneur. Un second Certificat est nécessaire pour les compétiteurs mentionnant l'aptitude aux compétitions de Karaté (*faire compléter et signer le passeport sportif par le médecin*).
- ☞ La demande de licence FFKDA, datée, signée (*Obligatoire*) avec l'assurance complémentaire (*fortement conseillée*)
- ☞ L'Autorisation Parentale 'complétée' pour les mineurs (*pratique et compétition*).
- ☞ Le règlement pour la saison en trois chèques maximum.

**(Aucune inscription ne sera entérinée sans ces documents).**

**Droit à l'image** : L'adhérent autorise le SKV à utiliser dans le cadre de ses activités les photos le représentant (lui ou ses enfants) notamment pour son site web, articles de journaux, affiches ect ...

**Fichier informatique** : Les données recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à un membre du bureau.

**Règlement intérieur** : affiché au Dojo, à lire lors de votre inscription et consultable sur le site internet.

**Statuts de l'association** : consultable sur simple demande et sur le site du SKV (*connexion avec votre ID*)

L'adhésion au club implique un engagement à se conformer aux règles, règlement intérieur, statuts du SKV, de la FFKDA et tout autre organisme dont nous dépendons (*Comité Départemental, Ligue, Mairie, DDJS ...*)

Fait à Veauche, le \_\_\_\_\_.

Signature et mention « Lu et approuvée »  
(l'Adhérent, le Représentant légal pour les mineurs)

Saisons				
2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028